

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

A la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 2 décembre 2013 à 20h00 à laquelle sont présents :

Madame et Messieurs les élus : Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron, Julie D'Astous et Pascal D'Astous, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Sont aussi présents, la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Christiane Berger, le directeur des travaux publics et inspecteur en bâtiments, monsieur Germain Therriault.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire .

RÉSOLUTION 228-2013 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 20h00. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 229-2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION 230-2013 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

******Dépôt du registre des déclarations de dons des élus**

******Dépôt des formulaires DGE-1038**

RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS

Corporation de développement : monsieur Renaud Fortin informe le conseil sur le suivi du projet de la patinoire et de la relocalisation du bureau de Fabrique à l'intérieur du local de conditionnement physique

L'OTJ : aucun point nouveau

Bibliothèque municipale : aucun point

Rapport de l'inspecteur en bâtiments : permis délivré à Ferme Karinella, David Beaulieu

RÉSOLUTION 231-2013 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. (14,452.99\$)

RÉSOLUTION 232-2013 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

Conformément à l'Article 148 du Code municipal ,le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger ,appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que les séances ordinaires du conseil municipal pour 2014 soient fixées le lundi à **19H.30** heures et comme suit :

13 janvier	3 février	3 mars
7 avril	5 mai	2 juin
7 juillet	4 août	8 septembre
6 octobre	3 novembre	1 ^E décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi.

RÉSOLUTION 233-2013 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DES QUESTIONS FAMILIALES

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger ,appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité de nommer madame Julie D'Astous, représentante des questions familiales pour la durée d'un an expirant en décembre 2014.

RÉSOLUTION 234-2013 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE L'OTJ

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron,appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Pascal D'Astous, représentant de la municipalité avec droit de vote au comité de l'OTJ pour la durée d'un an expirant en décembre 2014.

RÉSOLUTION 235-2013 REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU C.A. DE LA RÉSERVE DUCHÉNIER

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Renaud Fortin , représentant de la municipalité pour siéger à la table de la Corporation de la Réserve Duchénier et ce, pour la durée d'un an expirant en décembre 2014.

RÉSOLUTION 236-2013 REPRÉSENTANT POUR LE FESTIVAL DE LA PETITE CAMPAGNE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger,appuyé de madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Fernand Caron, représentant de la Municipalité au sein du comité pour l'organisation du Festival.

RÉSOLUTION 237-2013 REPRÉSENTANT À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Renaud Fortin, représentant de la Municipalité à la table de la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière et ce, pour la durée d'un an expirant en décembre 2014.

RÉSOLUTION 238-2013 REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE SUIVI DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Fernand Caron pour siéger au comité de suivi en regard de la collecte des matières résiduelles.

RÉSOLUTION 239-2013 REMBOURSEMENT RELATIF À LA DETTE POUR L'ACHAT DU CAMION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE : l'excédent du financement sur les dépenses pour l'achat du camion pour la collecte des matières résiduelles effectué en novembre 2010, est traité comme un surplus de financement dans le solde disponible pour le règlement d'emprunt fermé;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et adopté à l'unanimité que le montant remboursé, sur la dette relative au camion pour la collecte des matières résiduelles, au cours de l'exercice 2013, a été affecté au solde disponible pour le règlement d'emprunt fermé.

RÉSOLUTION 240-2013 ADHÉSION À LA COMBEQ

ATTENDU QUE : cet organisme offre du soutien ,services et formations aux inspecteurs municipaux;

Il est proposé par monsieur Fernand Caron appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de payer la cotisation de membre au montant de **290\$ excluant les taxes** affecté au budget de l'exercice 2014.

RÉSOLUTION 241-2013 PRIX DE LA RURALIA-DESJARDINS

ATTENDU Qu' : afin de reconnaître et de récompenser une communauté rurale, pour les efforts consentis afin de susciter la participation citoyenne et à la réalisation d'un projet significatif pour leur milieu, *Solidarité rurale du Québec* et le *Mouvement Desjardins* attribuent annuellement le Prix Ruralia-Desjardins;

ATTENDU QUE : la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière réalise le projet Le Festival de la p'tite campagne consistant à organiser un événement annuel festif afin de promouvoir les talents locaux;

ATTENDU QUE : la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière souhaite déposer sa candidature au prix Ruralia-Desjardins 2014 pour la réalisation de son projet Le Festival de la p'tite campagne;

ATTENDU QUE : le projet Le Festival de la p'tite campagne répond aux critères d'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Berger, appuyé de madame Julie D'Astous **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*Que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière parraine le projet lancé par la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière

* Que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière appuie la candidature du comité du Festival de la p'tite Campagne au Prix de la Ruralia-Desjardins

* Que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière mandate madame Christiane Berger, directrice générale de la

municipalité de St-Eugène-de-Ladrière, à déposer le dossier de candidature au *Prix Ruralia-Desjardins* et à signer tous les documents s'y rattachant.

RÉSOLUTION 242-2013 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

ATTENDU QU' :il est important d'offrir un milieu sécurisant pour les jeunes qui entrent au préscolaire ,

ATTENDU QUE :le fait de permettre à ces jeunes de fréquenter l'école de leur village où ils connaissent déjà les autres élèves et même les enseignants et enseignantes,

ATTENDU QU' :un local est disponible et aménagé pour recevoir le préscolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité , que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte le plan triennal de répartition des immeubles proposé par la Commission scolaire des Phares et toutefois, demande de **conserver le préscolaire au Pavillon Lavoie de St-Eugène-de-Ladrière et ce , même si le nombre d'élèves requis est insuffisant.**

AVIS DE MOTION

Monsieur Stéphane Berger donne avis de motion pour l'adoption du règlement **207-2013** ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisations 2014-2015 et 2016, le taux de taxe foncière générale, la tarification des services et le taux d'intérêt pour tout compte passé dû pour l'exercice 2014.

AVIS DE MOTION

Monsieur Pascal D'Astous donne avis de motion pour la présentation du projet de règlement **208-2014** pour l'adoption du code d'éthique révisé des élus municipaux **sans modifications.**

SUIVI DES DOSSIERS

RÉSOLUTION 243-2013 RELOCALISATION DU BUREAU DE LA FABRIQUE DE ST-EUGÈNE

CONSIDÉRANT QU' : un espace suffisant pour la relocalisation du bureau de la Fabrique est possible à l'intérieur du local de conditionnement physique situé à la salle communautaire;

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu de mandater monsieur Pascal D'Astous afin que ce dernier fasse les démarches pour obtenir une estimation des coûts en électricité et installation d'une armoire.

RÉSOLUTION 244-2013 ARRÉRAGES DE TAXES

Suite à la présentation de la liste d'arrérages de taxes, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous appuyé de madame Julie D'Astous et résolu d'aviser les contribuables ayant des arrérages de taxes que leur compte de taxes devra être acquitté avant le 15 mars 2014.

À défaut du requérant de le faire avant la date limite ci-haut mentionnée, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à transmettre ces comptes à la M.R.C. de Rimouski-Neigette, selon l'article 1023 du code municipal au plus tard le 19 mars 2013.

*****Le maire quitte son siège à 22h.30, le maire suppléant monsieur Sylvain Caron préside la séance**

RÉSOLUTION 245-2013 OFFRE D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE : les travaux de déneigement de jour et la collecte des matières résiduelles 2 fois par semaine sont effectués par le même employé;

CONSIDÉRANT QUE : cette situation cause un horaire trop chargé pour un seul employé;

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de faire paraître une offre d'emploi dans le feuillet paroissial, en y mentionnant le texte suivant :

La Municipalité est à la recherche d'un conducteur de camion pour effectuer les travaux de déneigement et la collecte des matières résiduelles.

Un minimum de 12 heures de travail par semaine est assuré et plus selon les besoins de remplacement des employés actuels.

Salaire établi à 16\$/heure Pré-requis : permis de conduire , classe 3

Expédier votre c.v. au bureau municipal au plus tard le 16 décembre à 17h.30

Les candidats seront rencontrés par la suite pour donner toutes les modalités de l'emploi.

RÉSOLUTION 246-2013 HORAIRE DU BUREAU DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu que le bureau sera fermé le 25-26-27 décembre 2013 ainsi que 1^e, 2 et 3 janvier 2014.

RÉSOLUTION 247-2013 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Julie D'Astous appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité à 23h.10.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger Dir.générale & sec/trésorière